

Recueil des actes administratifs

■ n° 319

2 octobre 2020

Pages 8199 à 8216

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2020-322 du 18 septembre 2020 portant attribution d'une subvention à l'association « CMI ».....	8202
Arrêté n° 2020-331 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, semestre 1.....	8202
Arrêté n° 2020-332 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil.....	8203
Arrêté n° 2020-333 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique.....	8203
Arrêté n° 2020-334 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques.....	8204
Arrêté n° 2020-335 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie.....	8204
Arrêté n° 2020-336 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre.....	8205
Arrêté n° 2020-337 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la vie.....	8206
Arrêté n° 2020-338 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé.....	8207
Arrêté n° 2020-339 du 23 septembre 2020 portant nomination du jury de délivrance du label Cours de Master en Ingénierie des domaines Sciences, Technologies, Santé et Sciences Humaines et Sociales.....	8208
Arrêté n° 2020-346 du 22 septembre 2020 portant attribution d'une subvention par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines à l'association La Sauce Culturelle	8209
Arrêté n° 2020-348 du 24 septembre 2020 portant création d'une régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant les dépenses dans le cadre de l'opération capture de phoques en baie des Veys du 12 octobre 2020 au 19 octobre 2020.....	8210
Arrêté n° 2020-349 du 24 septembre 2020 portant nomination d'une régisseuse pour la régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant l'opération capture de phoques en baie de Veys du 12 octobre 2020 au 19 octobre 2020.....	8211
Arrêté n° 2020-350 du 24 septembre 2020 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.....	8212
Arrêté n° 2020-351 du 24 septembre 2020 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.....	8213
Arrêté n° 2020-352 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature (Sebastian Urioste).....	8214

Arrêtés de l'IUT

Arrêté IUT n° 2020-001 du 23 septembre 2020 relatif à la nomination du directeur adjoint de l'IUT de La Rochelle (Eric Jaufry).....	8215
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

Recueil des actes administratifs de l'université de La Rochelle – Directeur de la publication : Jean-Marc Ogier
Adresse : Université de La Rochelle, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060 La Rochelle

Arrêtés

Arrêté n° 2020-322 du 18 septembre 2020 portant attribution d'une subvention à l'association « CMI »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'Université,
Vu l'avis de la commission d'aide aux projets étudiants du 14 mai 2020,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 1000 euros est attribuée à l'association CMI.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 04 :

- > sur la ligne budgétaire : /CULTURE/FSDIE au compte : 1000 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-331 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, semestre 1

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Anne Aubert, maîtresse de conférences
- > Ingrid Arnaud, professeuse des universités
- > Jamaa Bouhattate, maîtresse de conférences
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-332 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Cyrille Allery, maître de conférences, président
- > Abdelhamid Belghit, professeur des universités
- > Dina Razafindralandy, maître de conférences
- > Claudine Wehrli, maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-333 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Jean-François Viaud, professeur agrégé, président

- > Mickaël Coustaty, maître de conférences
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités
- > Pierre Rodriguez, professeur certifié
- > Christophe Saint-Jean, maître de conférences
- > Nicolas Trugeon, professeur certifié

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-334 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Mathématiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Laurent Le Floch, maître de conférences, président
- > Laurence Cherfils, professeuse des universités
- > Noël Fraisseix, professeur agrégé
- > Nadir Sari, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-335 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Physique, chimie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 2, 3, 4, 5, 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Physique, chimie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Lisianne Domon, maîtresse de conférences, présidente
- > Josseline Balmain, maîtresse de conférences
- > Marc Jeannin, maître de conférences
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Patrick Girault, maître de conférences
- > René Sabot, maître de conférences
- > Catherine Savall, maîtresse de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-336 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences, présidente
- > Éric Chaumillon, professeur des universités
- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée
- > François Lévêque, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nathalie Hubert, professeur agrégé, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Vivien Mathé, maître de conférences
- > Guy Woppelmann, professeur des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente
- > Isabelle Brenon, maîtresse de conférences
- > Mikhail Karpytchev, maître de conférences
- > Vivien Mathé, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente
- > Mikhail Karpytchev, maître de conférences
- > Vivien Mathé, maître de conférences
- > Guy Woppelmann, professeur des universités

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la Terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée, présidente
- > Éric Chaumillon, professeur des universités
- > François Lévêque, maître de conférences
- > Vivien Mathé, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-337 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences de la vie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Anne Aubert, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences
- > Amélie Viricel-Pante, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences, présidente
- > Denis Fichet, maître de conférences
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences de la vie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences, présidente
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences
- > Gilles Radenac, maître de conférences
- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-338 du 13 septembre 2020 portant nomination du jury de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé, mention Sciences pour la Santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Anne Aubert maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Airaud, professeur agrégé
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Isabelle Goubet, maîtresse de conférences
- > Valérie Thiery, professeuse des universités

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités, présidente
- > Michel Goldberg, maître de conférences
- > Isabelle Goubet, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Thierry Maugard, professeur des universités, président
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse des conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour la santé est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Thierry Maugard, professeur des universités, président
- > Ingrid Arnaudin, professeuse des universités
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse des conférences
- > Valérie Thiery, professeuse des universités

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-339 du 23 septembre 2020 portant nomination du jury de délivrance du label Coursus de Master en Ingénierie des domaines Sciences, Technologies, Santé et Sciences Humaines et Sociales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 18,

Vu les propositions de monsieur le directeur de la Faculté des Sciences et Technologies,
Vu les propositions de monsieur le directeur de la FLASH,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du domaine Sciences, Technologies, Santé et du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Cours de Master en Ingénierie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Hélène Thomas, maîtresse de conférences, présidente
- > Karell Bertet, maîtresse de conférences
- > Dina Razafindralandy, maître de conférences

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiantes et étudiants par voie d'affichage.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-346 du 22 septembre 2020 portant attribution d'une subvention par la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines à l'association La Sauce Culturelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9-1 et 10,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis du conseil de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines du 17 septembre 2020,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention d'un montant de 266 euros est attribuée à l'association La Sauce Culturelle.

Article 2

La dépense sera imputée au CRB 11 :

- > sur la ligne budgétaire : TRANSVERSAL / FLASH ADGE au compte 65 734 : 266 euros.

Le paiement se fera en un versement.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 22 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-348 du 24 septembre 2020 portant création d'une régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant les dépenses dans le cadre de l'opération capture de phoques en baie des Veys du 12 octobre 2020 au 19 octobre 2020

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Une régie d'avance temporaire est instituée au bénéfice du CRB12-CEBC. Cette régie d'avance temporaire sera installée du 12 octobre 2020 au 19 octobre 2020 avec pour objet le paiement des dépenses engagées dans le cadre de l'opération de terrain.

Article 2

Cette régie permet le paiement des frais suivants :

- > Petit matériel,
- > Frais alimentation,
- > Essence bateau.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir à la régisseuse ou au régisseur est fixé à 2 000,00 € (deux mille euros) par virement sur le compte bancaire de la régisseuse ou du régisseur.

Article 4

La régisseuse ou le régisseur remet à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées (compléter le fichier Excel) dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de fin de la régie.

Article 5

Selon la réglementation en vigueur, la régisseuse ou le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement.

Article 6

La régisseuse ou le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7

La régisseuse ou le régisseur titulaire et le cas échéant la régisseuse ou le régisseur suppléant sont nommés par le président de l'Université avec l'agrément de l'agent comptable.

Article 8

La régisseuse ou le régisseur engage sa responsabilité personnelle et pécuniaire pour les opérations effectuées dans le cadre de la régie.

Article 9

Le directeur général des services adjoint et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université et communiqué au recteur de l'académie de Poitiers et au trésorier payeur général.

Fait à La Rochelle, le 24 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-349 du 24 septembre 2020 portant nomination d'une régisseuse pour la régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant l'opération capture de phoques en baie de Veys du 12 octobre 2020 au 19 octobre 2020**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 719-51, R. 719-52 et R. 719-79 à R. 719-85,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avance des organismes publics,

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignements supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès de ces établissements,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu l'arrêté n° 2020-348 du 24 septembre 2020 portant création d'une régie d'avance temporaire instituée au CRB12 concernant l'opération capture de phoques en baie de Veys,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'Université,

ARRÊTE**Article 1**

Madame Cécile VINCENT, enseignante chercheuse en biologie, est nommée régisseuse titulaire de la régie d'avance temporaire avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2

Madame Cécile VINCENT dispose d'un montant de 2 000,00 € (deux mille euros).

Article 3

La régisseuse titulaire n'est pas astreinte à constituer un cautionnement.

Article 4

La régisseuse titulaire ne perçoit pas d'indemnité de responsabilité.

Article 5

La régisseuse titulaire est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'elle recueille ou qui lui sont avancés par l'agent comptable, du maniement des fonds et des mouvements du compte de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont effectués.

Article 6

La régisseuse titulaire ne doit pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énoncées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-15 du code pénal.

Article 7

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-350 du 24 septembre 2020 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Pierre PRETOU, professeur des universités, président
- > Laetizia COLLIN, professeuse agrégée
- > Marie DELORT, professeuse agrégée
- > Natacha FERLAC, enseignante
- > Frédéric MANCONI, professeur agrégé

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Jean-René CHEROUVRIER, maître de conférences, président
- > Vincent BONIS, enseignant
- > Philippe BARON, enseignant
- > Frédéric MANCONI, professeur agrégé
- > Laurence RIVIERE, enseignante

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Jean-Sébastien NOEL, maître de conférences, président
- > Caroline BLONDY, maître de conférences
- > Sébastien MORILLON, professeur agrégé
- > Pierre PRETOU, professeur des universités

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Jean-Sébastien NOEL, maître de conférences, président
- > Christelle MORISSET, formatrice académique
- > Valérie BOULINGUEZ, formatrice académique

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-351 du 24 septembre 2020 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > François GEOFFRIAUX, maître de conférences, président
- > Fabienne MAROTTE, maîtresse de conférences
- > Laurent LE FLOCH, maître de conférences

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > François GEOFFRIAUX, maître de conférences, président
- > Violaine CHARIL, ingénieure au pôle pédagogique
- > Johan RIGUET, formatrice académique

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Le jury du semestre 1 du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences et vie de la terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Mickael AIRAUD, professeur agrégé, président
- > Nathalie HUBERT, professeuse agrégée
- > Karine MONCEAU, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences et vie de la terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Mickael AIRAUD, professeur agrégé, président
- > Nathalie HUBERT, professeuse agrégée
- > Nathalie IMBERT, maîtresse de conférences

Le jury du semestre pair tient lieu de jury d'année.

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences et vie de la terre est composé pour l'année universitaire 2020-2021 de :

- > Mickael AIRAUD, professeur agrégé, président
- > Anne SUPERVIE, professeuse agrégée
- > Philippe PICARD, professeur agrégé

Le jury des semestres tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 24 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2020-352 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature (Sebastian Urioste)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'élection de Monsieur Sebastian Urioste aux fonctions de directeur adjoint aux formations et à la pédagogie lors du conseil de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines du 17 septembre 2020,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Sebastian Urioste, directeur adjoint aux formations et à la pédagogie de l'UFR Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, pour signer au nom du président de l'université :

- > les relevés de notes à l'exception des relevés de notes des étudiants d'échanges,
- > les attestations de réussite,
- > les conventions de stage, à l'exception des conventions de stage des doctorants qui partent en stage à l'extérieur de l'université,
- > les conventions de stage de tutorat,

- > les attestations de présence,
- > les décisions relatives aux demandes de réorientation interne,
- > les décisions relatives à l'accueil d'étudiants venant d'une autre université, avec validation d'études,
- > les notifications des décisions de jury de validation d'études,
- > les demandes d'admission préalable à l'inscription en premier cycle.

Article 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2018-402 du 18 septembre 2018.

Article 3

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 25 septembre 2020.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés de l'IUT

Arrêté IUT n° 2020-001 du 23 septembre 2020 relatif à la nomination du directeur adjoint de l'IUT de La Rochelle (Eric Jaufry)**LE DIRECTEUR DE L'IUT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 713-9,
Vu les statuts de l'IUT de La Rochelle, notamment l'article 19,
Vu l'avis favorable du conseil d'Institut du 22 septembre 2020,

ARRÊTE**Article 1**

Monsieur Eric Jaufry est nommé directeur adjoint de l'IUT à la pédagogie, aux formations, et aux Relations IUT-entreprises.

Article 2

Le directeur général des services adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 septembre 2020.

Le directeur de l'IUT
Cyrille Barthélémy

